



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 30 JUILLET 2019

## LE SNETAA REÇU PAR JEAN-MICHEL BLANQUER, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le SNETAA a été reçu en audience ce vendredi 26 juillet 2019 par le ministre, le nouveau directeur général de l'Enseignement scolaire et la conseillère sociale. Ils étaient accompagnés de la cheffe de l'Instruction publique ainsi que de l'inspecteur général en charge de la réforme professionnelle.

Jean-Michel Blanquer a commencé cette séance de travail de plus de 3 heures en exposant les nouveaux chantiers ouverts dès la fin août aux fédérations représentatives ; ils seront au nombre de trois :

- les conditions de travail ;
- la RH de proximité ;
- la rémunération et les retraites. Ces deux derniers étant, comme l'a indiqué le Président de la République, liés.

Le ministre a tenu à préciser toute l'importance qu'il voulait donner aux personnels de l'Éducation nationale.

Concernant la rémunération des PLP et leurs conditions de travail, le SNETAA a rappelé l'importance des syndicats surtout quand ils sont réellement représentatifs du plus grand nombre. Nous avons rappelé la spécificité des professeurs de lycée professionnel, de leurs pédagogies spécifiques et toujours pionnières, de leurs publics spécifiques et de notre connaissance concrète du tissu économique local du fait de l'alternance (PFMP). C'est toujours mieux de discuter, voire de négocier, avec les vrais gens qu'on retrouve sur le terrain.

Le ministre a ensuite dressé un bilan de l'année tant au niveau social, économique que sur la situation dans l'Éducation nationale. Nous avons pu porter notre analyse, dire nos convergences et affirmer nos différences de vue.

La réforme de l'enseignement professionnel est vite devenue centrale dans nos échanges. Nous avons réaffirmé nos oppositions à l'apprentissage et notre bataille contre tous les projets Pénicaud d'attaque des lycées professionnels ; les personnels ne se rendent pas encore compte que les lois Pénicaud changent le paradigme de la voie professionnelle en France en un avenir incertain ; elles ne font qu'amplifier les politiques de l'échec sur l'apprentissage depuis Chaban-Delmas (1972) et les suivants. Nous l'avons dit aussi clairement. C'est ainsi que nous avons dénoncé le vademecum sur le développement de l'apprentissage. Nous avons à nouveau exprimé notre opposition à la mixité des publics qui va déstabiliser la structure classe et les enseignements ; la classe, ce n'est pas « open bar » ! C'est ainsi que nous trouvons injustifié et choquant le gel de places élèves dans les classes au prétexte d'y accueillir d'hypothétiques apprentis ; cela opère une ségrégation entre les jeunes et nuit gravement au recrutement d'élèves poussés à devenir de faux apprentis sans contrat de travail pendant 6 mois

(soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour un jeune qui débiterait sa formation dès le 1<sup>er</sup> septembre. Mais comme la classe est devenue « open bar » du fait de la loi Penicaud (« un apprenti doit pouvoir commencer quand il veut (...) »), il peut commencer en janvier et finir en juin sans contrat de travail ...

Ces faux apprentis seront-ils considérés pendant cette période comme de vrais élèves (DGH, seuils de dédoublement, sécurité en atelier, etc.) ? Les services du ministère nous ont répondu qu'ils étaient au travail sur cette question.

Nous avons redit au ministre que rendre la voie professionnelle au sein de l'Éducation nationale plus attractive passait par l'offre de nouveaux diplômes liés au numérique ou au développement durable par exemple, de CAP d'aide aux personnes âgées et surtout dans le tertiaire, compte tenu de la rénovation de l'ancien bac GA. Nous attendons de vraies propositions à cette rentrée ; le SNETAA est demandeur.

Un point spécifique a eu lieu sur l'accompagnement des professeurs « GA » vers d'autres fonctions répondant aux enseignants qui souhaitent s'engager dans d'autres voies mais aussi l'accompagnement de chacun dans son appropriation du baccalauréat professionnel AGORA qui s'ouvre à la rentrée 2020 ; les inspecteurs de la spécialité (IEN) ont un an pour former les PLP d'économie-gestion.

Le SNETAA a rappelé d'autres mandats forts. L'un porte sur l'éducation prioritaire ; le ministre est en attente du rapport Mathiot sur le sujet.

L'autre concerne les PLP de l'ASH/publics spécifiques : nous demandons que tous les PLP titulaires du 2CASH obtiennent l'équivalence du CAPPEI et que pour les PLP qui enseignent à des publics spécifiques (handicapés, élèves d'EREA, de SEGPA, d'ULIS...) une VAE puisse se mettre en place pour l'obtention du CAPPEI. Il semble qu'une réflexion ait débuté depuis notre première demande sur les conditions de délivrance de la certification pour les PLP. Nous continuerons à peser pour que nos collègues de l'enseignement adapté ne soient plus lésés.

Nous avons porté les situations concrètes dans certaines académies tentées de ne pas suivre les décrets et particulièrement la circulaire du DGESCO qui explique la mise en place des nouvelles grilles horaires à cette rentrée. Des rappels partiront du ministère en ce sens pour, en particulier, que les PLP d'enseignements généraux puissent trouver concrètement plus de dédoublements à cette rentrée ; que les deux premières semaines de co-intervention, les élèves soient libérés pour permettre aux enseignants, sur le temps de travail, d'élaborer en équipe les projets.

Un grand nombre de questions a aussi été abordée :

- les classes passerelles post bac pro ;
- les BTS en LP ;
- la modularité des CAP (de 1 an à 3 ans) ;
- l'expérimentation des 3 familles de métiers en seconde ;
- la formation initiale des PLP ;
- la violence en milieu scolaire et les moyens alloués pour lutter contre toutes les radicalités, le soutien aux professeurs qui subissent des agressions permanentes ;
- les personnels en situation de handicap.

Cette longue entrevue a été l'occasion d'un temps de travail riche qui se poursuivra par des échanges tout l'été jusqu'à une audience que le ministre a souhaitée avec le SNETAA fin août.